



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'accueil des réfugiés dans les îles grecques

Question écrite n° 31199

Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation indigne d'accueil dans les camps sur les îles grecques. Les conditions sanitaires désastreuses dans les camps de Lesbos ne cessent de se détériorer. En 2019, 13 000 personnes dont 7 000 enfants ont été dénombrés sur le seul camp de Moria, sur l'île de Lesbos, alors qu'il est prévu initialement pour 3 000 personnes. Ces personnes vivent dans des conditions de vie insalubres, sans eau ni électricité. Sur l'île de Samos, 7 200 personnes vivent entassées dans un camp pouvant accueillir 648 personnes. Les ONG sur place parlent de bombe sanitaire et appellent à une évacuation urgente de ces camps. En octobre 2019, le Conseil de l'Europe a appelé la Grèce à prendre « des mesures urgentes ». En mars 2020, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères affirmait devant le Sénat qu'il fallait « mettre les moyens nécessaires à la disposition de la Grèce et aider ce pays à faire face à cette crise humanitaire ». Aussi, il lui demande quelles actions le Gouvernement entend prendre aujourd'hui auprès des instances européennes afin de garantir un accueil humain et digne des réfugiés, non seulement aux frontières de du continent, mais aussi par une meilleure répartition dans les pays européens dont la France.

Texte de la réponse

Le plein respect des droits fondamentaux doit être une exigence permanente dans la mise en œuvre de la politique européenne de migration et d'asile. La France reste attentive aux conditions d'accueil des réfugiés dans les îles grecques. À cet égard, le renforcement de la capacité d'accueil de ces centres, ainsi que la mise en place de la politique de transfert des migrants depuis les îles vers le continent, ont favorisé l'amélioration des conditions et la réduction du nombre de migrants dans les îles grecques. La France participe également aux efforts de solidarité en contribuant concrètement aux relocalisations des personnes éligibles à une protection internationale. Ainsi, dans le cadre du programme 2015-2017 de relocalisations de la Grèce vers d'autres États membres de l'Union européenne, 21 500 personnes ont été relocalisées, dont 4 390 vers la France (deuxième pays d'accueil après l'Allemagne). Depuis, la France poursuit cet effort de solidarité. Près de 700 personnes ont ainsi été accueillies en France depuis 2019.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31199

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2020](#), page 4858

Réponse publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2095